

Synthèse des ressources mobilisables par les conseils régionaux

Les conseils régionaux peuvent mobiliser les ressources de partenaires institutionnels pour développer ou soutenir des projets d'ESS sur leurs territoires. Ils peuvent aussi s'appuyer sur l'écosystème de l'ESS qui se mobilise autour de différentes missions :

- représenter les acteurs de l'ESS à l'échelle nationale ou locale,
- accompagner et financer les porteurs de projet,
- contribuer à l'émergence de projets en lien avec les besoins des territoires,
- consolider et favoriser le développement de structures de l'ESS existantes.

Comment repérer les acteurs de mon territoire ?

Les régions peuvent mobiliser :

- Les **Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire** (CRESS), qui tiennent à jour la liste des entreprises de l'ESS de leur territoire et animent parfois des pôles de dynamiques locales ou des clubs d'entrepreneurs, et **ESS France** qui représente et promeut l'ESS au niveau national.
- Le **Mouvement Associatif**, qui représente les associations et regroupe plus de 700 fédérations ou unions associatives.
- L'**UDES**, union des employeurs de l'ESS.
- Les réseaux locaux d'acteurs : de l'ESS, de l'environnement, du commerce équitable, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique (tels que les délégations régionales du **Coorace**), les Centres sociaux, les Maisons des Associations,...



Se repérer dans les acteurs de l'accompagnement à l'émergence de projets de territoire

Générateurs de projets, plateformes d'innovation sociale, incubations, couveuses... de nombreux acteurs et dispositifs existent pour aider à l'émergence de projets.

Le [site de l'Avise](#) permet d'avoir une présentation synthétique de l'écosystème d'accompagnement et de financement.



S'appuyer sur le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** est un dispositif public et gratuit.

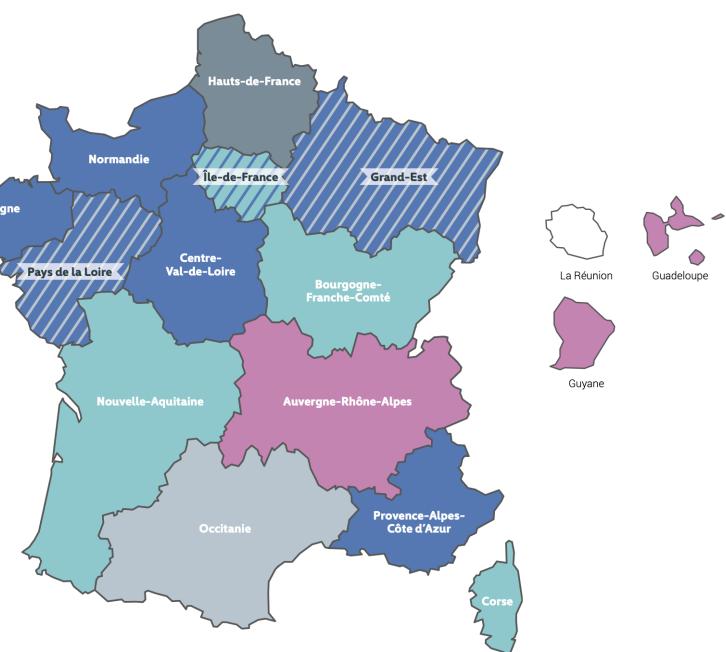
Il a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'ESS, créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Le DLA est présent sur tout le territoire, avec 103 DLA départementaux, 17 régionaux, et 6 centres ressources.

L'Avise est l'opérateur national du DLA.

LES DLA RÉGIONAUX

CONVENTIONNEMENT 2020-2022





Quels co-financeurs possibles de projets ESS sur mon territoire ?

Les porteurs de projets d'ESS peuvent mobiliser différents financements publics, par exemple ceux inscrits dans le cadre de contractualisations de territoires telles que les Contrats de Plan État-Régions (CPER), ou les programmes et fonds structurels européens. Ils peuvent aussi s'appuyer sur les acteurs de la finance solidaire (Cigales, banques coopératives,...), ou faire appel au financement privé via des plateformes de financements participatifs ou des fonds de dotation territoriale que la région peut aider à créer.

France Active est le principal acteur dédié au financement des structures de l'ESS. Organisée autour de 40 fonds territoriaux, France Active donne accès à des prêts solidaires à taux réduits, des investissements solidaires, des garanties d'emprunts...



Quels partenaires européens et internationaux ?

Les échanges européens et internationaux entre collectivités locales et acteurs permettent de partager de bonnes pratiques et de faire évoluer les écosystèmes sur le territoire. Les agences européennes et nationales en charge de l'animation des programmes européens, les réseaux (REVES, GSEF, ...) sont des espaces ressources pour identifier les partenaires potentiels. Voir les RepèreESS [Europe & ESS](#) et [Coopération et solidarité internationales & ESS](#) du RTES.

Trouver des exemples d'initiatives grâce aux ressources du RTES

- Site internet rtes.fr, newsletter mensuelle, lettres papier,...autant d'outils valorisant des initiatives menées au sein des territoires, des réflexions et exemples de bonnes pratiques sur une thématique précise. Retrouvez y notamment des exemples d'appels à projets lancés par des régions, des exemples de publications, d'outils ou encore des présentations des axes d'interventions ou documents cadres des conseils régionaux adhérents au RTES.
- Les Points de RepèreESS : des outils de référence, techniques et pratiques, synthétisant les enjeux des thématiques abordées (accès au foncier, marchés publics, SCIC,...).
- Les RepèreESS : des études approfondies afin de comprendre les conditions d'émergence et de développement des initiatives des territoires, tout en analysant leur impact et en donnant des éléments de méthode (exemples: Politique de la ville & ESS, Europe & ESS, dynamiques de PTCE,...).



La plateforme Aides-territoires

La plateforme Aides-territoires vise à faciliter la recherche d'aides financières et en ingénierie des collectivités territoriales. Lancée en 2018 au sein de la Fabrique numérique, l'incubateur du ministère de la Transition écologique, Aides-territoires recense les subventions, prêts, avances récupérables, aides techniques, juridiques ou administratives par niveau de collectivités et sur plusieurs thématiques dont le développement économique et l'ESS.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>



Le site de Régions de France

Retrouvez sur regions-france.org, l'ensemble des documents et études de Régions de France, ainsi que les travaux de la commission déléguée ESS de la commission Développement économique. Cette commission veille à ce que les politiques régionales en faveur de l'ESS se renforcent et se structorent.



L'ANCT, un partenaire pour les collectivités locales

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1er janvier 2020 de la fusion du CGET, d'Epareca et de l'Agence du numérique. Elle décline son action sous 3 modes d'intervention :

- les programmes d'appui : Action cœur de ville, Territoires d'industrie, France services, France Mobile, France Très Haut Débit, et prochainement Petites Villes de demain,
- les pactes de cohésion territoriale dédiés à accompagner les territoires qui cumulent les difficultés et ainsi lutter contre les fractures territoriales,
- l'offre d'ingénierie autour d'un panel de services lorsque les collectivités ne trouvent pas de solutions: assistance à maîtrise d'ouvrage, études, montage, accompagnement...

L'ANCT a signé 5 conventions partenariales avec l'Ademe, l'Anru, le Cerema, la Banque des territoires, et l'Anah.

Ressources pour aller plus loin

- [Etude](#) de l'ANCT sur les leviers dont disposent les décideurs publics locaux pour assurer la pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles, 2021.
- [Site](#) du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dédié à l'ESS, [page de présentation des CRESS](#) et leurs contacts sur le site d'ESS France, [page de la commission déléguée à l'ESS](#) de Régions de France.
- [Mode d'emploi ESS en région](#) et autres ressources de l'[Avise](#), et du [Labo de l'ESS](#).

